

Assainissement non collectif

L'entretien de votre microstation



POURQUOI ENTREtenir SON DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ?

- » L'assainissement non collectif permet la **collecte** des eaux usées domestiques, leur **traitement** et leur **évacuation** dans le milieu naturel.
- » Seul **un suivi et un entretien régulier** de vos ouvrages assurera leur pérennité et évitera les problèmes d'engorgement ou de colmatage prématuré, ainsi que toute pollution du milieu naturel.

EN QUOI CONSISTE L'ENTRETIEN ?

Dès que l'installation est en service, elle doit être **vérifiée et entretenue** aussi souvent que nécessaire :

- » vérification régulière du bon écoulement et du **bon fonctionnement** dans les ouvrages
- » **nettoyage périodique** des éléments comme inscrit dans le guide d'utilisation
- » **vidange périodique** du compartiment de prétraitement

Il est possible de détecter un dysfonctionnement et d'y remédier avant que des dommages n'apparaissent. Pour cela, il est **nécessaire** de s'assurer que **les regards restent accessibles**.

LES BONNES PRATIQUES

Afin de garantir la pérennité de votre installation d'assainissement et ne pas nuire à son bon fonctionnement, il est important de **respecter les consignes indiquées dans le guide d'utilisation** de la microstation, notamment :

// NE JETEZ JAMAIS DANS VOS TOILETTES :



Produits non dégradables
(lingettes, couches bébé,
produits d'hygiène féminine
ou de contraception)



Médicaments



**Huiles usagées, graisse
ou huiles ménagères**
(friture, vidange...)



Produits chimiques
(White spirit, acides,
solvants...)

// VOUS POUVEZ UTILISER* :

- » des produits **biodégradables**
- » de la **javel**, en petite quantité

* sauf mention contraire indiquée dans le guide d'utilisation de votre microstation

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT VOTRE DISPOSITIF,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :**

Spanc de Bretagne porte de Loire Communauté

42, rue de Sabin - 35 470 Bain-de-Bretagne

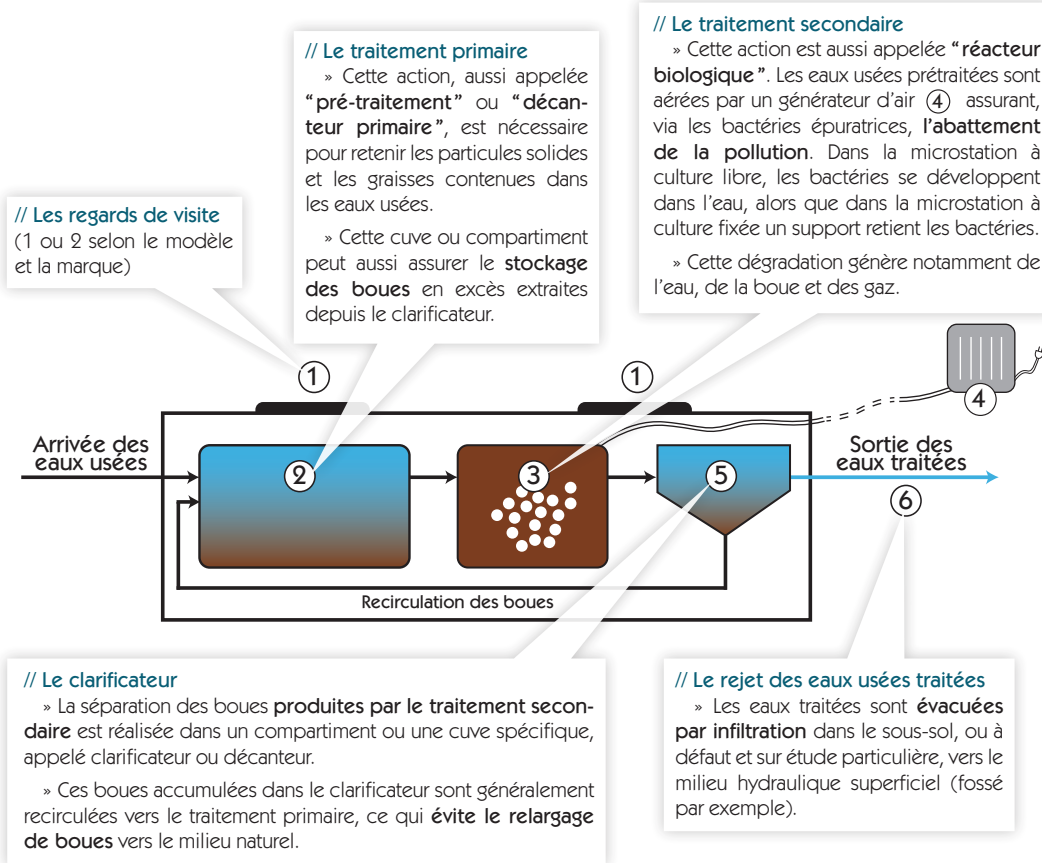
02 99 43 36 36 - 06 17 33 23 38

spanc@bretagneportedeloire.fr



POURQUOI ENTREtenir SON DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT ?

» Il existe deux types de fonctionnement de microstations : celles à culture libre et celles à culture fixée. Leur principe de fonctionnement est semblable :



» Les microstations doivent être ventilées :

- à l'intérieur de l'habitation, les descentes d'eaux usées doivent être prolongées jusqu'en toiture pour créer une prise d'air : c'est la ventilation primaire
- des gaz sont produits au niveau de la microstation. Ils sont évacués par l'intermédiaire d'une ventilation secondaire. Cette ventilation doit être installée conformément aux prescriptions du guide d'utilisation de la microstation.

À NOTER que différents modèles de microstations existent : certaines sont monocuves, alors que d'autres en possèdent deux. Les bicuves séparent le traitement primaire et le traitement secondaire. Les schémas présentés ici sont des monocuves mais sont transposables aux bicuves.

L'ENTRETIEN DE LA MICROSTATION

Dans tous les cas, il convient de se reporter aux indications spécifiées dans le guide d'utilisation de la microstation qui vous a été fourni et de respecter les préconisations du constructeur.

// Le prétraitement ou décanteur primaire

» Pourquoi ?

Pour éviter le **colmatage** progressif de ce compartiment et pour éviter que les boues n'entravent le bon fonctionnement des phases ultérieures de la microstation.

» Quand ?

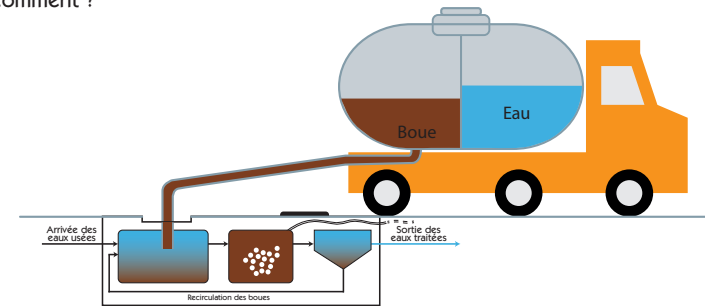
La périodicité dépend de l'ouvrage et du nombre de personnes l'utilisant. La vidange doit être réalisée selon la fréquence indiquée dans l'agrément de la microstation (avant que la hauteur de boues dans le décanteur primaire ne dépasse 30 % de la hauteur d'eau).

Les fréquences indicatives de vidange sont spécifiées dans le guide d'utilisation de la microstation.

» Qui ?

La vidange doit être réalisée par une **entreprise agréée** par le Préfet (liste disponible auprès du Spanc).

» Comment ?



ATTENTION : reportez-vous au guide d'utilisation pour connaître les parties de la microstation à vidanger et les modalités de vidange.

// Entretien et maintenance des éléments électromécaniques

» Il est nécessaire de vérifier périodiquement le fonctionnement de la microstation (pas d'alarme allumée, bullage dans le compartiment de traitement, qualité visuelle des eaux en sortie...).

» La fréquence des éléments à contrôler ou à nettoyer est indiquée dans le guide d'utilisation.

» Des pièces d'usure seront à remplacer en cas de panne ou selon des fréquences définies dans le guide d'utilisation.

// Conseil

» Un **contrat d'entretien** peut, la majorité du temps, être souscrit auprès du fournisseur ou du constructeur de la microstation.

» Il permet un suivi régulier du dispositif et ainsi vous garantir un bon fonctionnement de votre dispositif.

Pensez à noter toutes les opérations d'entretien de votre dispositif et conservez les bons du vidangeur : ces informations vous seront demandées lors du contrôle du Spanc.

DANS TOUS LES CAS

// N'OUBLIEZ PAS :

» Les regards de visite doivent rester accessibles.

» L'installation doit être hors d'atteinte des racines des arbres.

» Ne pas recouvrir le traitement d'un revêtement imperméable (surtout pas de goudron).

» Ne pas rouler avec des véhicules à moteur (risque d'écrasement des tuyaux).

» Ne pas rajouter de terre sur le dispositif : la hauteur de recouvrement est réglementée.